

**REGLEMENT**

**LA SINUEUSE**

**Course 10km chronométrée ouverte aux Femmes et aux Hommes**

**PARCOURS**

**Départ / Arrivée** : parking de la Résistance - quartier de Paramé à Saint-Malo **Parcours** : 2 boucles x 5km sur route / quartiers de Paramé et Courtoisville à Saint-Malo

**HORAIRE DE DEPART**

**9H45**

**PERSONNES AUTORISEES / EFFECTIF = 1400 COUREURS Les mineurs, à partir de 16 ans** sur présentation de la Carte d’Identité Nationale et d’une autorisation parentale **Les personnes majeures, dès 18 ans**, sur présentation de la Carte d’Identité Nationale

**INSCRIPTIONS Uniquement sur**  [**WWW.NEXTRUN.FR**](http://www.nextrun.fr) au plus tard le mardi 1 octobre à 12h00.

TARIF >> **12€**

Le dossard devra être porté en évidence sur la poitrine.

Chaque coureur devra prévoir des épingles pour l’attacher.

Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve et ne sera donc pas assuré pour cette dernière.

L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur **NEXTRUN** lorsque l'épreuve sera complète.

Ce service pourra être stoppé sans préavis et au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Passé cette date, les dossards mis en vente mais non achetés ne pourront être remboursés.

**EN CAS D’ANNULATION DE L’ÉVÉNEMENT INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ DE L’ORGANISATEUR**

(Cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, situation sanitaire liée à la COVID etc...) le participant pourra réclamer le remboursement de son inscription (hors frais de transaction)

**RETRAIT DES DOSSARDS :**

**Mercredi 2 Octobre :** dans l’enceinte du magasin Intersport de Saint Malo (horaire du magasin)

**Samedi 5 octobre :** dans l’enceinte de la concession Kia de Saint Malo (horaire de la concession)

**Dimanche 8 octobre :** De 7h45 à 9h30, au village de la course , parking de la Résistance

**- Licenciés FFA :** majeurs ou non(compétition, running), Pass running FFA : licence valide le jour de la course.

- **Non licenciés majeurs**  : Le parcours prévention santé ( **PPS** ) est obligatoire mais attention valable 3 mois seulement. [www.pps.athle.fr](http://www.pps.athle.fr)

- **Non licenciés mineurs** : autorisation parentale

**PUCES :**

Le chronométrage individuel sera assuré par un système de puces au dos du dossard.

**CHRONOMÉTRAGE :**

Chaque participant devra s'assurer du bon positionnement de son dossard et de sa puce.

En cas de dysfonctionnement des suites d'une mauvaise utilisation des équipements de chronométrage ou de la perte de la puce pendant la course, le participant ne pourra être classé et aucune réclamation ne sera acceptée.

Les temps des coureurs seront affichés sur un écran à chaque arrivée.

Chronométrage réalisé par **CHRONOWEST**

**RAVITAILLEMENT :**

**Sur le parking de la Résistance**

ATTENTION PAS DE DISTRIBUTION DE GOBELETS

A l’arrivée : ravitaillement liquide et collation

**CLASSEMENT / RECOMPENSES :**

Un classement général et un classement par catégorie sera établi à l'issue de la course.

Seront récompensés les 3 premiers Hommes et Femmes au scratch.

**SERVICE MÉDICAL :**

Le service médical sera assuré par la société

|  |  |
| --- | --- |
| |  | | --- | | **Nautisurf St-Malo FFSS35** | |

Le dispositif de secours intègre une équipe de 6 Secouristes. Un médecin urgentiste sera également présent.

**ASSURANCE :**

**EN CAS D’ANNULATION DE L’ÉVÉNEMENT INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ DE L’ORGANISATEUR**

(Cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l’organisateur.

L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement ; seules les personnes ayant souscrit l’assurance-annulation lors de l’inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l’assurance.

Cette assurance BETICKETING vous permet d’être, sous certaines conditions définies par l’Assureur, remboursé de 80% du montant des droits d’inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service NextRun).

* Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course
* Valable jusqu’à 72 h après l’événement
* COVID garanti si 30 jours avant l’épreuve
* Remboursement en 72H si dossier complet
* Valable monde entier.

Procédure de remboursement

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d’assurance. Il vous sera demandé de motiver votre demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement.

Pour toute question sur l’assurance annulation, envoyez un mail à : [beticketing@assur-connect.com](mailto:beticketing@assur-connect.com)

En savoir plus sur les conditions d’annulation

<https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>

<https://assur-connect.com/beticketing-faq/>

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

**UTILISATION – DROIT À L'IMAGE :**

Chaque participant autorise l'organisateur et les tiers désignés par l'organisateur à utiliser les images et sons enregistrés le Dimanche 6 octobre. Chaque participant autorise à titre gratuit l'organisateur et ses tiers à faire usage des images et sons visés ci-dessus pour les usages suivants : presse, livres, expositions, publications électroniques, projections publiques, publicités.

Les images pourront être exploitées par l'organisateur et ses tiers pour une durée de 99 ans. L'organisateur et ses tiers s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des images et des sons susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant et lieront toute exploitation des images et sons à l'évènement ***La Sinueuse – La Malouine***.

***LA PARTICIPATION À LA COURSE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT***

**LA MALOUINE EN COURANT**

**course 5km chronométrée ouverte aux Femmes**

**& aux Hommes**

**PARCOURS**

**Départ / Arrivée** : Parking de la Résistance - quartier de Paramé à Saint-Malo **Parcours** : 1 boucle x 5km sur route / quartiers de Paramé et Courtoisville à Saint-Malo

**HORAIRE DE DEPART**

**9H00**

**PERSONNES AUTORISEES / EFFECTIF = 800 COUREURS Les mineurs, à partir de 12 ans avec une autorisation parentale**

**INSCRIPTIONS Uniquement sur**  [**WWW.NEXTRUN.FR**](http://www.nextrun.fr) au plus tard le Vendredi 4 octobre à 12h00.

TARIF >> **12€**

**RETRAIT DES DOSSARDS :**

**Mercredi 2 Octobre :** dans l’enceinte du magasin Intersport de Saint Malo (horaire du magasin)

**Samedi 5 octobre :** dans l’enceinte de la concession Kia de Saint Malo (horaire de la concession)

**Dimanche 8 octobre :** De 7h45 à 9h00 , au village de la course , parking de la Résistance

**- Licenciés FFA** (compétition, running), Pass running FFA : Présentation de la licence valide au jour de la course

**- Licenciés FFA :** majeurs ou non(compétition, running), Pass running FFA : licence valide le jour de la course.

- **Non licenciés majeurs**  : Le parcours prévention santé ( **PPS** ) est obligatoire mais attention valable 3 mois seulement. [www.pps.athle.fr](http://www.pps.athle.fr)

- **Non licenciés mineurs** : autorisation parentale

**RAVITAILLEMENT :**

ATTENTION PAS DE DISTRIBUTION DE GOBELETS

A l’arrivée : ravitaillement liquide et collation

**RECOMPENSES :**

Un classement général et un classement par catégorie sera établi à l'issue de la course.

Seront récompensés les 3 premiers Hommes et Femmes au scratch.

**SERVICE MÉDICAL :**

Le service médical sera assuré par la Société

|  |  |
| --- | --- |
| |  | | --- | | **Nautisurf St-Malo FFSS35** | |

Le dispositif de secours intègre une équipe de 6 secouristes. Un médecin urgentiste sera également présent.

**ASSURANCE :**

**EN CAS D’ANNULATION DE L’ÉVÉNEMENT INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ DE L’ORGANISATEUR**

(Cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l’organisateur.

L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement ; seules les personnes ayant souscrit l’assurance-annulation lors de l’inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l’assurance.

Cette assurance BETICKETING vous permet d’être, sous certaines conditions définies par l’Assureur, remboursé de 80% du montant des droits d’inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service NextRun).

* Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course
* Valable jusqu’à 72 h après l’événement
* COVID garanti si 30 jours avant l’épreuve
* Remboursement en 72H si dossier complet
* Valable monde entier.

Procédure de remboursement

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d’assurance. Il vous sera demandé de motiver votre demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement.

Pour toute question sur l’assurance annulation, envoyez un mail à : [beticketing@assur-connect.com](mailto:beticketing@assur-connect.com)

En savoir plus sur les conditions d’annulation

<https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>

<https://assur-connect.com/beticketing-faq/>

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

**UTILISATION – DROIT À L'IMAGE :**

Chaque participant autorise l'organisateur et les tiers désignés par l'organisateur à utiliser les images et sons enregistrés le Dimanche 6 octobre. Chaque participant autorise à titre gratuit l'organisateur et ses tiers à faire usage des images et sons visés ci-dessus pour les usages suivants : presse, livres, expositions, publications électroniques, projections publiques, publicités.

Les images pourront être exploitées par l'organisateur et ses tiers pour une durée de 99 ans. L'organisateur et ses tiers s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des images et des sons susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant et lieront toute exploitation des images et sons à l'évènement ***La Sinueuse – La Malouine***.

**L*A PARTICIPATION À LA COURSE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT***

**LA MALOUINE EN MARCHANT**

**Marche de 5km non chronométrée ouverte aux Femmes**

**& aux Hommes**

**PARCOURS**

**Départ / Arrivée** : Parking de la Résistance - quartier de Paramé à Saint-Malo **Parcours** : 1 boucle x 5km sur route / quartiers de Paramé et Courtoisville à Saint-Malo

**HORAIRE DE DEPART**

**10h45**

**PERSONNES AUTORISEES / EFFECTIF = 2000 Marcheurs**

**INSCRIPTIONS Uniquement sur**  [**WWW.NEXTRUN.FR**](http://www.nextrun.fr) au plus tard le Vendredi 4 octobre à 12h00.

TARIF >> **12€**

**REMISE DE LA SURPRISE [ROSE] pour marcher LA MALOUINE :**

**Mercredi 2 Octobre :** dans l’enceinte du magasin Intersport de Saint Malo (horaire du magasin)

**Samedi 5 octobre :** dans l’enceinte de la concession Kia de Saint Malo (horaire de la concession)

**Dimanche 8 octobre :** De 8h30 à 9h30, au village de la course , parking de la Résistance

**RAVITAILLEMENT :**

ATTENTION PAS DE DISTRIBUTION DE GOBELETS

A l’arrivée : ravitaillement liquide et collation

**SERVICE MÉDICAL :**

Le service médical sera assuré par la Société

|  |  |
| --- | --- |
| |  | | --- | | **Nautisurf St-Malo FFSS35** | |

Le dispositif de secours intègre une équipe de 6 secouristes. Un médecin urgentiste sera également présent.

**ASSURANCE :**

**EN CAS D’ANNULATION DE L’ÉVÉNEMENT INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ DE L’ORGANISATEUR**

(Cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l’organisateur.

L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement ; seules les personnes ayant souscrit l’assurance-annulation lors de l’inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l’assurance.

Cette assurance BETICKETING vous permet d’être, sous certaines conditions définies par l’Assureur, remboursé de 80% du montant des droits d’inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service NextRun).

* Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course
* Valable jusqu’à 72 h après l’événement
* COVID garanti si 30 jours avant l’épreuve
* Remboursement en 72H si dossier complet
* Valable monde entier.

Procédure de remboursement

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d’assurance. Il vous sera demandé de motiver votre demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement.

Pour toute question sur l’assurance annulation, envoyez un mail à : [beticketing@assur-connect.com](mailto:beticketing@assur-connect.com)

En savoir plus sur les conditions d’annulation

<https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>

<https://assur-connect.com/beticketing-faq/>

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

**UTILISATION – DROIT À L'IMAGE :**

Chaque participant autorise l'organisateur et les tiers désignés par l'organisateur à utiliser les images et sons enregistrés le Dimanche 6 octobre. Chaque participant autorise à titre gratuit l'organisateur et ses tiers à faire usage des images et sons visés ci-dessus pour les usages suivants : presse, livres, expositions, publications électroniques, projections publiques, publicités.

Les images pourront être exploitées par l'organisateur et ses tiers pour une durée de 99 ans. L'organisateur et ses tiers s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des images et des sons susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant et lieront toute exploitation des images et sons à l'évènement ***La Sinueuse – La Malouine***.

**L*A PARTICIPATION À LA COURSE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT***

**LA SINUEUSE – LA MALOUINE est organisée par l’association SINOO**

*En collaboration avec Saint-Malo Sports Loisirs et la Ville de Saint Malo*



**[SI NOUS]** Agissons ensemble contre les cancers du sein et Féminins

19 rue de la Chaussée, Pôle Surcouf

35400 SAINT-MALO

Tél : 06 17 02 71 52

associationsinoo.fr

Présidente : Stéphanie Gervais

Secrétaire : Béatrice Nicklen

Trésorière : Céline Friteau